

## Révision du PLU - 56470 Saint-Philibert

LAINE Jean-Daniel <jeandaniel.jdlaine@gmail.com>

mercredi 29 août 2018 à 08:44 réception

À : enquetepublique.stphilibert@orange.fr

A l'attention de Madame la Présidente de la Commission d'Enquête

### 1- Révision du PLU

#### 1.1 Constructions de logements

Il semble opportun, afin d'assurer un développement maîtrisé de Saint-Philibert, de réduire quelque peu les ambitions du programme de construction de nouveaux logements en réduisant d'environ 20% l'objectif de construction de logements aidés et du secteur libre figurant dans la révision du PLU. Ainsi un nouvel objectif plus raisonnable serait de construire au maximum 270 logements au lieu des 340 prévus, soit environ 27 nouveaux logements par an.

1.2 S'agissant de la hauteur de faitage des maisons ou des immeubles à construire, il conviendrait de la limiter à celle des immeubles et maisons déjà construites et dans les zones où elles se situent, et ne pas en augmenter la hauteur dans les diverses zones d'urbanisation prévues.

### 2 - Chemins piétons/pistes cyclables

2.1 Il serait très utile de poursuivre l'aménagement de chemins piétons/pistes cyclables pour permettre d'aller notamment du centre bourg de Saint-Philibert vers:

- La Trinitaine

- Le rond-point de Kernivilit avec l'accès au tennis, au pont de Kérisper et à la Ferme de Kéhan

sans devoir utiliser les routes départementales où la circulation est souvent dense et met en danger les piétons et les cyclistes.

Il est à cet égard essentiel de veiller à la sécurisation de ces chemins quand ils traversent les départementales et en particulier la dangereuse D781.

2.2 Il serait également appréciable de prolonger le chemin côtier de la rivière de Crach depuis la base nautique de Port Deun jusqu'au rond-point de Kernivilit.

### 3 - Parking du Port à Sec de Port Deun

Le Port à Sec représente un atout important dans le domaine des loisirs tout en apportant une activité industrielle à Saint-Philibert. Cependant depuis cette année il est quasiment impossible de garer sa voiture à proximité du Port à Sec en période estivale. Il est essentiel qu'une solution puisse être trouvée en 2019 pour faire en sorte qu'au moins 50 à 70 places supplémentaires pour le stationnement des véhicules soient dégagées pour permettre aux voitures de se garer pendant la période allant de mi-mai à mi-septembre sur un champ ou sur un terrain humide à proximité immédiate du Port à Sec, comme cela était le cas auparavant.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte ces suggestions.

Meilleures salutations

Armelle et Jean-Daniel Lainé